

Liste de formation Arbitres bénévoles de club

Formation Arbitres de club 9 décembre 2023

Présent Florian Cossic, CTDA

1. Formation « arbitre de club » - Saison 2023-2024

En application des dispositions de l'article 13 du Statut de l'Arbitrage, les licenciés ci-après ont suivi une formation à l'arbitrage qui valide ces personnes en qualité d' « arbitre de club » autorisant à arbitrer son club. Il est rappelé que l'arbitre de club a priorité pour arbitrer des rencontres officielles de son club en cas d'absence d'arbitre désigné.

N° Affiliation	Club	Nom	Prénom	N° Licence
512985	ST PIERRE DE RETZ FOOTBALL	GUIBERT	Vincent	430615597
512985	ST PIERRE DE RETZ FOOTBALL	MERLET	Adrien	430694066
512985	ST PIERRE DE RETZ FOOTBALL	PENNETIER	Baptiste	430609062
521131	ASC SAINT MÉDARD DOULON NANTES	HODE	Virgile	460622648
547452	ORVAULT RACING CLUB	LE ROUX	Damien	9602773552
554096	FC BOURGNEUF	PARISOT	Florian	9602282382
581256	GENESTON AS SUD LOIRE	FAURE	Titouan	2546210794
581256	GENESTON AS SUD LOIRE	GENDRON	Marie	2547592049
581256	GENESTON AS SUD LOIRE	GUILLOU	Zoé	2544559077
581315	FC OUDON COUFFÉ	MAURY	Pascal	2546434757

Il est précisé par ailleurs que seuls les arbitres de club entrant dans le cadre de la comptabilisation du nombre d'arbitres de l'article 41 du Statut de l'Arbitrage et respectant les dispositions fixées par la L.F.P.L. pourront être comptabilisés pour leur club.

Le formateur,
Florian Cossic

